

Le Président

Paris, le - 5 JUL. 2017

ND/SR/SC

Madame la Ministre,

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a toujours porté auprès des pouvoirs publics nationaux la très forte implication des élus du bloc communal dans la mise en œuvre de la politique familiale à travers le développement d'établissements et de services d'accueil de la petite enfance.

Gestionnaires de près de 55% des 11.900 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), à l'origine de près de la moitié des places créées chaque année, ils soutiennent par ailleurs les gestionnaires privés à but non lucratif et lucratif par des subventions ou des réservations de places qui stabilisent l'équilibre financier de ces établissements.

Considérant qu'il ne leur appartient pas de privilégier un mode d'accueil par rapport à un autre, les élus locaux soutiennent également largement les assistants maternels : création de relais assistants maternels, gestion de crèches familiales, mise à disposition de locaux dédiés aux maisons d'assistants maternels... Les élus locaux sont soucieux que les familles aient accès à un mode d'accueil répondant à leurs besoins, accessible financièrement et leur permettant de concilier vie familiale et vie personnelle/professionnelle.

Au côté de ses principaux partenaires que sont les Caisses d'allocations familiales et les services de la protection maternelle et infantile du département, le bloc communal contribue donc largement à la mise en œuvre de la politique familiale dans les territoires.

Pourtant, en dépit des demandes répétées de l'AMF, les communes et intercommunalités ne sont pas associées, ou à tout le moins consultées, lors de l'élaboration de la Convention d'objectifs et de gestion de la branche famille. Celle-ci fixe pourtant, pour plusieurs années, les objectifs en matière de création et de modalités de financement aux EAJE sans qu'il soit tenu compte des besoins, des attentes ou des capacités financières des premiers gestionnaires que sont les municipalités.

Ainsi, le bilan mitigé de la COG 2013/2017 ne peut s'interpréter comme le désengagement du bloc communal de la politique d'accueil du jeune enfant mais bien par le manque de concertation à la définition des objectifs de cette convention.

Madame Agnès BUZYN
Ministre
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 Paris

L'engagement du bloc communal en faveur de la petite enfance est également mis à mal par les règles de cofinancement imposées par la CNAF qui s'avèrent difficilement conciliables avec les missions d'un service public tels que souhaité par les élus locaux (large amplitude horaire, permanence, réponse à l'urgence sociale...).

La logique sociale en direction des administrés, pourtant également défendue par la branche famille, est, en effet, fragilisée par la logique purement comptable de tarification à l'heure imposée par la CNAF qui contraint les élus à prendre des décisions contraires à l'intérêt des familles (réduction de l'amplitude d'ouverture, fermeture pendant les vacances...).

Les gestionnaires ne peuvent continuer à absorber seuls les conséquences financières résultant, d'une part de l'évolution des besoins des familles, et d'autre part, de l'impossible conciliation d'une logique purement comptable et d'une logique sociale, d'autant que le contexte budgétaire actuel contraint les communes et intercommunalités à réaliser d'importants arbitrages financiers.

Afin de parvenir à maintenir un rythme soutenu de création de places de crèches, tel que l'a fixé le nouveau Président de la République dans son programme, l'AMF demande des cofinancements stables et pérennes pour la petite enfance, une association à l'élaboration de la COG et la révision des normes inutiles, et tout cela dans le respect de la libre administration du bloc communal pour assurer l'accueil de la petite enfance.

En tout état de cause, l'AMF se tient à votre disposition pour échanger sur le sujet des politiques familiales.

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

François BAROIN